L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 5 FEVRIER 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEILBE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le cours de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'éditeur, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES — Une pistre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout ouvrage dont l'auteur considère l'indiscrétion original, ouvre le prix comme une nouvelle annonce. Le carré de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'insertion des annonces — Les artistes et personnes tenant magasins, 300; les banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, 200; les agents pour navires, les libraires et bateaux à vapeur, 250; les maisons de commerce tenant des comptes courants, les abonnements se paient à l'année et d'avance.

Les prix des souscripteurs aux actes ou traités à un abonnement spécial, se traitent par marché.

LES ANNONCES qui seront en dehors de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'annonce, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, ventes ou certains à vendre, ajournement d'affermer, ventes marchandises, animaux égarés ou vaches, etc., seront insérées en complète régularité et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne seront pas payées par interval, seront 50 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence.

LES ANNONCES de consignations à des emplois publics et toutes annonces ayant notre polique, des Chambres de commerce, des sociétés mercantiles, dont les prix pourront être réduits, paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

MARCHANDISES SECHES.
FEET & MORTON,
No. 17, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans,

OFFRENT à vendre l'assortiment des marchandises et articles désignés, à des très bas prix pour du comptant

Coton Lowell épais, pour nègres, 7½, 4½, idem croise extra fort 7½, superfine Georgie et Virginie, telle entre à draper 4 chemises 3, 4, 5 et 6½, linseys blanc du kentucky, idem rayés et mélangés, idem à une, kerseys Washington, saxon; linseys vert et rayés, idem rouge, bleu et pailles; Wentworth, calicot American, lissé et d'un nouveau style, idem couleur tendre et de fantaisie, palicos français et de Londres, nouveau goût; merinos bleu indigo, idem à chemises, à petits dessins, cotton blanc à chemises et à draps, idem bas blanc supérieur, à chemises; rouge à matelas; flanelle rouge, blanche et jaune, coton de forte force d'Harrison, idem Ryan, idem Louisiane, nouveau style; idem bleu, gris et à rayes; idem à matelas; flanelle blanche et écrue; drilling de Suffolk; idem blanc, superfin. Mothers rayé quatre quarts, idem croise 6/8, satinettes, bleu et pacey gingham, uni et rayé; bombazet noir et vert; velour coton noir, nouveauté de fantaisie; mousseline de laine; idem à chemises, à draper et demandes; idem à rayes et à carreaux, multicolores; idem à robes de batiste et jacobet, bandes et ceintures; idem bleu de noir et bleu; idem à robes, à fond jaune et à rayes satinées soubis à ridaux, jacomet cubette et à carreaux; idem à demelle noire; satinet bleu et noir, idem mélangé et noir, jeans de Kentucky; casimir imprimé, drap bleu, noir et vert, velours noir et vert; velours de Gênes, noir, gris et vert; nouvelle damasse; idem à meubles; batiste, drap brun à carreaux et blanc de 25 à 30 les; gingham à 4½ et 5½ à tablier; étoffe de fantaisie, à robes et à caisses; idem à robes, à fond jaune et à rayes; idem à robes, à fond jaune et à rayes satinées; idem à robes, à fond jaune et à rayes satinées; idem à robes, à fond jaune et à rayes satinées